Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

ville de BOURGUEIL

Note synthétique de présentation du budget de la commune exercice 2025

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de 3 500 habitants et plus, une présentation synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au BP, et mise en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois à compter de leur adoption. Elle doit être transmise au représentant de l'état.

Une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2025.

PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitres	Libellés	Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 606 173 €	013	Atténuations de charges	53 636 €
012	Charges de personnel	2 645 564 €	70	Produits des services	284 493 €
014	Atténuations de produits	5 153 €	73	Impôts et taxes	793 547 €
65	Autres charges de gestion courante	438 269 €	731	Fiscalité locale	2 147 458 €
66	Charges financières	71 879 €	74	Dotations et participations	1 252 080 €
67	Charges exceptionnelles	1 100 €	75	Produits de gestion courante	143 493 €
68	Dotations provisions demi-budgétaires	32 639 €	76	Produits financiers	255 €
042	Opérations d'ordre entre sections	347 780 €	77	Produits exceptionnels	12 600 €
023	Virement à la section d'investissement	354 749 .11€		Opérations d'ordre entre sections	120 520 €
			Résultat de fonctionnement reporté 2024		**695 224.11 €**
TOTAL DES RECETTES		***5 503 306.11 €***	***TOTAL DES RECETTES***		***5 503 306.11 €***

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	**Libellés**	**Budgétisé**	**Chapitres**	**Libellés**	**Budgétisé**
204	Subventions d'équipement versées	22 450 €	13	Subventions d'équipement	961 687 €
21-23	Opérations d'équipement	2 432 575.76 €	10	Dotations fonds divers	210 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	226 752 €	16	Emprunt	728 391 €
165	Cautions	5 500 €	165	Cautions	5 500 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 520 €	024	Produits des cessions	138 700 €
			040	Opérations d'ordre entre section	347 780 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	354 749.11 €
Déficit d'investissement reporté 2024		**3 291.56 €**			
	Restes à réaliser en dépenses	88 876.68 €		Restes à réaliser en recettes	153 158.89 €

TOTAL DES DEPENSES	***2 899 966.00 €***	***TOTAL DES RECETTES***	***2 899 966.00 €***

Le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2025 fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement la somme de : 5 503 306.11 €
- En section d'investissement la somme de : 2 899 966.00 €

Fait à Bourgueil, le 3 avril 2025
Le Maire,

Benoit BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

ville de BOURGUEIL

RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2025

Conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport synthétique retraçant les informations essentielles doit être joint au BP, et mise en ligne sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois, à compter de leur adoption. Il doit être transmis au représentant de l'état.

Une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2025.

La conjoncture actuelle et la réduction de certaines dotations de l'Etat incitent la collectivité à une grande prudence au niveau des projets pour l'année 2025.

Ce budget sera composé dans un premier temps de l'ensemble des dépenses courantes et obligatoires pour assurer le fonctionnement de la collectivité et des opérations en investissement pour lesquelles le financement sera réaliste.

En cours d'année, un bilan financier permettra de faire le point. La collectivité, au vu des résultats et des informations dont elle disposera, notamment pour l'octroi des aides susceptibles d'être accordées, se prononcera pour l'inscription des projets mis en attente.

INFORMATIONS GENERALES DE LA COLLECTIVITE

Arrondissement	: Chinon
Canton	: Langeais
Unité urbaine	: Bourgueil
Bassin de vie	: Bourgueil
Classée en zone de revitalisation rurale	: Oui

POLULATION

Population totale en vigueur	Population municipale	Densité démographique	Variation annuelle moyenne de la population entre 2020 et 2025
3 754	3 648	110.7 hab/km²	-1.4%

EMPLOI

Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2021	Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2021
72.5 %	6.8 %

INTERCOMMUNALITES AUXQUELLES ADHERE LA COMMUNE

- La communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire
- Le Syndicat Intercommunal des Cavités 37
- Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire
- Le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Pays de Rabelais

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

PRESENTATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitres	Libellés	Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 606 173 €	013	Atténuations de charges	53 636 €
012	Charges de personnel	2 645 564 €	70	Produits des services	284 493 €
014	Atténuations de produits	5 153 €	73	Impôts et taxes	793 547 €
65	Autres charges de gestion courante	438 269 €	731	Fiscalité locale	2 147 458 €
66	Charges financières	71 879 €	74	Dotations et participations	1 252 080 €
67	Charges exceptionnelles	1 100 €	75	Produits de gestion courante	143 493 €
68	Dotations provisions demi-budgétaires	32 639 €	76	Produits financiers	255 €
042	Opérations d'ordre entre sections	347 780 €	77	Produits exceptionnels	12 600 €
023	Virement à la section d'investissement	354 749.11 €		Opérations d'ordre entre sections	120 520 €
			Résultat de fonctionnement reporté 2024		**695 224.11 €**
	TOTAL DES RECETTES	***5 503 306.11 €***		***TOTAL DES RECETTES***	***5 503 306.11 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitres	Libellés	Budgétisé
204	Subventions d'équipement versées	22 450 €	13	Subventions d'équipement	961 687 €
21-23	Opérations d'équipement	2 432 575.76 €	10	Dotations fonds divers	210 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	226 752 €	16	Emprunt	728 391 €
165	Cautions	5 500 €	165	Cautions	5 500 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 520 €	024	Produits des cessions	138 700 €
			040	Opérations d'ordre entre section	347 780 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	354 749.11 €
Déficit d'investissement reporté 2024		**3 291.56 €**			
	Restes à réaliser en dépenses	88 876.68 €		Restes à réaliser en recettes	153 158.89 €
	TOTAL DES DEPENSES	***2 899 966.00 €***		***TOTAL DES RECETTES***	***2 899 966.00 €***

Le budget primitif du budget principal de la commune pour l'année 2025 fait ressortir les équilibres suivants :

- En section de fonctionnement la somme de : 5 503 306.11 €
- En section d'investissement la somme de : 2 899 966.00 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

Une section de fonctionnement cadrée.

La section de fonctionnement retrace les dépenses liées à l'activité des services. Elle comprend la masse salariale, les charges courantes relatives aux équipements municipaux, les dépenses d'intervention dans l'exercice des compétences de la commune, les charges financières ou exceptionnelles.

Dans un contexte de grande incertitude quant à l'évolution des prix et de l'inflation en générale, la collectivité choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, les grandes lignes de la stratégie établie pour 2025 sont les suivantes : maîtriser l'évolution des dépenses de gestion en faisant de plus en plus appel à des groupements de commandes.

Au global, les dépenses réelles de la section de fonctionnement devraient s'élever à la somme de 4 800 777 € d'euros en 2025, soit une augmentation de + 7.51 % par rapport à 2024.

Ces dépenses constituent un poste de dépenses important pour la collectivité et c'est sur ce type de charges que les acteurs locaux disposent de véritables marges de manœuvre.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

Les charges à caractère général (chapitre 011) : elles devraient être de 1 606 173 € soit [illegible] rapport à 2024 :

Les augmentations seront essentiellement sur les postes suivants :

- L'eau
- L'alimentation
- Les fournitures de voirie
- L'entretien des fossés
- L'entretien de la voirie
- Les animations culturelles
- La location de matériel
- Les honoraires divers avec la reprise des concessions
- Les fêtes et cérémonies

La commune a adhéré au groupement de commandes avec le SIEIL pour la fourniture de gaz et d'électricité ce qui lui a permis une maîtrise et une anticipation des coûts. Pour 2025, il est prévu de diminuer le poste « électricité » à hauteur de 40 037 € suite à la fermeture de la patinoire.

Les charges de personnel (012) : Elles devraient être d'environ 2 645 564 €, soit une diminution de 1.78 % par rapport à 2024.

Le chapitre des dépenses de personnel représente 55 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement de la collectivité. Il fait l'objet d'une attention particulière quant à l'évolution de cette dépense.
La recherche d'une plus grande efficience implique l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des process de gestion. Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les enjeux de la collectivité, ses projets et les évolutions prévisibles de l'emploi.

La masse salariale repose sur le GVT (Glissement Vieillissement Technicité) composé d'avancements d'échelon, avancements de grade, promotions internes.

Aussi, les agents de la collectivité sont « vieillissants » et la pénibilité est reconnue pour certains postes au sein de la commune. L'absence de ces agents, pour congés maladie parfois longs, nécessite de recourir à des remplacements dans certains services afin de maintenir un service public de qualité, ce qui pèse sur les finances.

L'année 2024 fut marquée par une augmentation du chapitre expliquée comme suit :
⇨ L'attribution de 5 points d'indice à tous les agents, à partir de janvier
⇨ La poursuite du remplacement d'agents en arrêt maladie
⇨ Le paiement d'heures supplémentaires pour les différentes manifestations

Pour l'année 2025 ce chapitre sera marquée par :
⇨La poursuite de la formation du personnel
⇨Le paiement d'heures supplémentaires : manifestations, astreintes....
⇨La non reconduction de la GIPA en 2024 et 2025
⇨Le retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL : 9.88 % au 1er janvier 2025
⇨La revalorisation du SMIC de 2% a été actée au 1er novembre 2024, au vu de l'inflation
⇨L'augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028. Le taux de contribution employeur à compter du 1er janvier 2025 est de 34,65 %, soit 3 points supplémentaires.

Pour 2025, il est prévu une vigilance sur la masse salariale. La commune ne souhaite pas remplacer deux agents partis en retraite en début d'année 2025 ; ce qui permettra de baisser la masse salariale.

Actuellement la collectivité compte 44 agents titulaires, 29 agents contractuels dont 10 agents musiciens pour l'école de musique, 2 CAE et 1 apprenti.

Les autres charges de gestion courante (65) : Elles devraient être d'environ 438 269 € soit une hausse de 9.70 % par rapport à 2024.

L'augmentation tient compte :

☞ de la dépense liée à la liaison routière avec la Sitravel qui est prise en charge sur le budget 2025 soit 46 444.77 € ;
☞ de la subvention d'équilibre versée au CCAS à hauteur de 113 840 €. Cette augmentation de 7 560 € s'explique avec la hausse du taux de la cotisation CNRACL et des indemnités journalières encaissées sur le budget CCAS en 2024 non perçues pour 2025.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

☞ du contingent incendie qui a augmenté de 1.28 %, soit + 1 244 €
☞ de la mise en place d'une aide financière pour l'obtention du permis B à hauteur de 3 000 €

Les charges financières (66) : Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette

Le budget 2025 prévoit une augmentation des charges financières d'environ + 4.18 % par rapport au compte financier unique 2024, soit un montant total de charges de 71 879 €. Il a été contracté fin 2024 un prêt d'un montant de 400 000 € avec un premier remboursement sur 2025.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se composent principalement des impôts et taxes, des produits de la tarification des services, des subventions et participations reçues, des loyers encaissés, des produits exceptionnels...

Afin de trouver des recettes nouvelles pour la collectivité, il a été instauré une taxe sur la publicité extérieure. Le produit de cette taxe devrait être de l'ordre de 30 000 € pour 2025.

Au global, les recettes réelles de la section de fonctionnement devraient s'élever à la somme de 4 687 562 € en 2025, soit une baisse de -1.46 %.

Les atténuations de charges (013) : - 41.37 %
Le produit des atténuations de charges représente le remboursement sur rémunération des agents. On y retrouve : les décharges d'activité, le remboursement des aides pour les contrats emploi aidé, le remboursement des indemnités journalières et la recette des chèques déjeuners.
Pour 2025, il sera constaté une diminution de 41.37 % puisque le salaire des agents du camping, avec la nomenclature m57, est comptabilisé sur le chapitre 70.

Les produits des services (70) : - 18.45 %
Ils concernent principalement les produits liés aux services du restaurant scolaire, les services à caractère culturel (bibliothèque, culture), le produit de l'école de musique, le produit des concessions dans le cimetière.
La diminution d'environ 18.45 % est due principalement aux produits des ventes des coupes des bois d'un montant de 33 739 € sur 2024 et non réalisées sur 2025, le produit des entrées de la patinoire municipale qui apparaissaient 4 mois sur le budget 2024 et non repris sur 2025.

Les impôts et taxes (73) : -1 %
Ils concernent principalement les dotations de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, et les droits de mutations.
Afin d'être prudent, Il est prévu de ramener le produit de la taxe sur les droits de mutation à 80 000 € au lieu de 87 915 € encaissés en 2024.

La fiscalité locale (731) : + 4.13 %
Elle concerne principalement les contributions directes, la taxe sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes, la taxe sur l'électricité et les droits de place.
La loi de finance a annoncé une revalorisation des bases d'impositions de 1.7 %. La commune augmentera les taux des taxes TH, TFB et TFNB de 1%.

Les dotations et participations (74) : - 0.88%
Les dotations de l'Etat et participations représentent la seconde source de financement de la section de fonctionnement soit 26.71 % des recettes réelles. A ce stade de préparation budgétaire les dotations de l'Etat ne sont pas encore connues et afin de rester prudent, les dotations sont maintenues au même taux de 2024, sauf pour les baisses prévues dans la loi de finances dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui est en baisse de 15.08 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la valeur du patrimoine de la commune ou qui viennent enrichir son patrimoine : biens matériels, achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, frais de recherche et de développement, logiciels.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

LES DEPENSES

Dans les dépenses d'investissement de la commune pour 2025, on y retrouve:

- Des restes à réaliser à hauteur de 88 876.68 €
- Des travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Les fournitures et les frais de personnel sont enregistrés en dépenses de fonctionnement et en fin d'année, ces dépenses sont basculées en dépenses d'investissement par le biais d'une recette de fonctionnement.
Les travaux en régie doivent être de véritables immobilisations créées et non de simples travaux d'entretien.
Depuis le 1er janvier 2021, les fournitures de travaux en régie ne donnent plus lieu au remboursement du FCTVA.

Les principaux travaux en régie envisagés pour 2025

Travaux en régie	Fournitures	Frais de personnel	Frais annexes	Coût des travaux en régie
Hôtel de Ville				
Remplacement VMC non ERP dans la salle réunion et dans le bureau de la police municipale	2 000 €	800 €		2 800 €
Electricité dans les bureaux	2 000 €	800 €		2 800 €
Ancienne caserne				
Porte coupe-feu dans le local des archives + éclairage	1 500 €	500 €		2 000 €
Eglise				
Réfection de l'électricité à l'église	5 000 €	1 000 €		6 000 €
Alarme incendie à l'église	5 000 €	1 000 €		6 000 €
Salle des fêtes				
Modification des loges et des toilettes -lot électricité	3 000 €	1 500 €		4 500 €
Ecole maternelle				
Remplacement des détecteurs incendie	2 500 €	800 €		3 300 €
Ecole primaire				
Remplacement de l'éclairage des classes en led	6 000 €	1 500 €		7 500 €
Stade				
Réfection des plafonds des douches dans les vestiaires	2 000 €	1 000 €		3 000 €
Centre socio culturel sportif				
Réfection de la façade	3 000 €	1 500 €		4 500 €
La Villatte				
Eclairage dans les salles Sagettes et escrime	1 500 €	1 500 €		3 000 €
Réfection du chauffage dans les vestiaires	2 500 €	800 €		3 300 €
Parcs et Jardins				
Aménagement paysager Feu de Joie	3 000 €	1 500 €	300 €	4 800 €
Aménagement paysager rue de Tours	2 000 €	1 000 €		3 000 €
Voirie				
Trottoirs avenue de Saint Nicolas	5 000 €	1 000 €	500 €	6 500 €
Déco de Noël				
Décoration de Noël	1 000 €	1 000 €		2 000 €
Festivités				
Création de rallonges électriques	1 000 €	800 €		1 800 €
Plan d'eau				
Création d'un cheminement autours du plan d'eau	7 000 €	1 500 €	300 €	8 800 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX EN REGIE POUR 2025	**55 000 €**	**19 500 €**	**1 100 €**	**75 600 €**

Le montant des dépenses financières de la section d'investissement se compose de :

- Déficit d'investissement reporté : 3 291.56 €
- Subventions d'investissement versées aux associations : 22 450€
- Le capital de la dette : 226 752 €
- Les cautions des locataires : 5 500 €
- Les amortissements de subventions reçues : 19 095 €
- La neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées aux associations : 25 825€
- Les opérations d'ordre de même section : 75 600 € (travaux en régie)

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

Le montant prévisionnel des opérations d'équipement pour 2025 est de 805 064.44 € et qui se décompose ainsi :

Opération	Reste à réaliser	Crédits nouveaux
Acquisition foncière	3 632.00 €	6 000 €
Centre technique	1 536.00 €	
Bâtiment rue Fontenelle	1 496.65 €	15 010 €
Bâtiment Hôtel de Ville		36 850 €
Bâtiment intergénérationnel		25 000 €
Salle des Fêtes	4 960.00 €	162 100 €
Salle Chantal Jeandrot	8 835.93 €	4 550 €
Bâtiment comité des fêtes à la Villatte		6 400 €
Bâtiment 2 bis rue Thiers		8 700 €
Logement Place du Picard		1 000 €
Ancienne Mairie		1 200 €
Bibliothèque	397.57 €	2 000 €
Eclairage public		56 444 €
Réseaux divers		18 750 €
Voirie	24 758.80 €	36 745 €
Equipement de la voirie	372.82 €	12 500 €
Parc Hôtel de Ville		1 400 €
Vannes du Changeon	25 137.64 €	0 €
Forêt communale		18 000 €
Ecole maternelle	347.97 €	0 €
Ecole Albert Ruelle		6 000 €
Restaurant scolaire		16 583 €
Stade		32 504 €
Salle des Sports		12 000 €
La Villatte	1 440.00 €	0 €
Complexe sportif socio-culturel	3 868.13 €	65 650 €
Matériel mobilier et véhicules		66 971.76 €
Bureautique et informatique	2 378.56 €	21 730 €
Matériel de sécurité incendie		54 800 €
Matériel divers	1 626.60 €	20 580 €
PLU	5 808.00 €	
Vidéoprotection	2 280.01 €	
Inventaire biodiversité communal		3 220 €
Plan d'eau		3 500 €
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT PREVISIONNEL 2025	**88 876.68 €**	**716 187.76 €**

Il sera présenté dans le budget 2025 cinq autorisations de programme et crédits de paiement

Intitulé de l'AP/CP	Montant prévisionnel 2025
Travaux d'aménagement des abords de l'Abbaye	1 159 050 €
Isolation des bâtiments	0 €
Réseau de chaleur	90 000 €
Réfection des bâtiments sportifs	167 338 €
Requalification de la place Hublin	300 000 €
Montant prévisionnel des crédits de paiement en 2025	**1 716 388 €**

☛ Total des opérations financières : 378 513.56 €
☛ Total des restes à réaliser : 88 876.68 €
☛ Total des dépenses d'équipement : 716 187.76 €
☛ Total des dépenses pour les autorisations de programme et crédits de paiement : 1 716 388 €
Le total des dépenses d'investissement prévisionnel est de 2 899 966 €.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 037-213700313-20250402-D2025_39-BF

LES RECETTES

Les dépenses d'investissement sont financées par les recettes suivantes :

- Total des restes à réaliser : 153 158.89 €
- FCTVA : 200 000 €
- Taxe d'aménagement : 10 000 €
- Dotations aux amortissements : 347 780 €
- Virement de la section de fonctionnement : 354 749.11 €
- Les cessions : 138 700 €
- Cautions des locations : 5 500 €
- Les subventions d'équipements : 961 687 €
- Emprunt d'environ 728 391 € qui sera réalisé en fonction des subventions attendues.

Le total des recettes d'investissement prévisionnel est de 2 899 966 €.

Fait à Bourgueil, le 3 Avril 2025
Le Maire
Benoit BARANGER